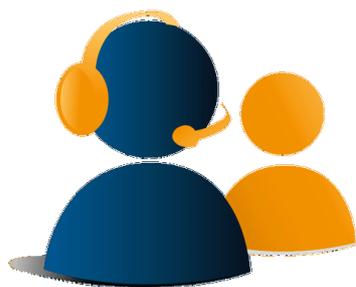


<http://clg-pierrebrossolette-nogentlerotrou.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article18>

Le dispositif décrochage

- Les dispositifs et aides au collège - Le dispositif Décrochage -



Date de mise en ligne : vendredi 19 janvier 2018

Copyright © Collège PIERRE BROSSOLETTE - Tous droits réservés

Qu'est-ce que le décrochage ?

Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu le diplôme requis.

Que faire si mon enfant décroche ?

Je peux prendre rendez-vous avec le professeur principal, le conseiller d'orientation, le CPE ou encore le chef d'établissement. Ces derniers décideront du suivi adapté pour votre enfant. (entretien individuel avec le professeur référent, mise en place de tutorat, étude du soir...).

Ce qui existe au collège pour lutter contre le décrochage scolaire :

- l'étude du soir les lundis, mardis, jeudis et l'étude du midi les lundis et mardis
- le suivi des professeurs principaux, CPE et chefs d'établissement
- le suivi hebdomadaire auprès du professeur ressource
- la mise en place de tutorats